



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## **Universitätsbibliothek Paderborn**

### **Observations De L'Academie Française Sur Les Remarques De M. De Vaugelas**

**Académie Française**

**La Haye, 1705**

96 Rem. S'il faut dire, si c'estoit moy qui eusse fait cela, ou si c'estoit moy  
qui eust fait cela.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-52533](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-52533)

Qui fera reflexion à tout ce qu'on vient de dire, connoitra fort clairement, &c. Mais alors ce qui, ne sera point relatif, & signifiera quiconque, ou celui qui.

## XCVI. REMARQUE.

S'il faut dire, *Si c'estoit moy qui eusse fait cela, ou si c'estoit moy qui eust fait cela.*

La plupart assurent, qu'il faut dire, *si c'estoit moy qui eusse fait cela, & non pas qui eust fait cela.* Car pourquoy faut-il que moy regisse une autre personne que la premiere? Cette raison semble convaincante; mais outre la raison, voyons l'Usage de la Langue en la premiere personne du pluriel; a-t-on jamais dit, *si c'estoient nous qui eussions fait cela.* Or si l'on parloit ainsi au pluriel, il faudroit parler de mesme au singulier; Mais sans doute tout le monde dit, *si c'estoient nous qui eussions fait cela.* En un mot, les personnes du verbe doivent répondre par tout à celles des pronoms personnels, & il faut dire, *si c'estoit moy, qui eusse fait cela, si c'estoit toy qui eusses fait, luy qui eust fait, nous qui eussions fait, &c.* Neantmoins je viens d'apprendre d'une personne tres-sça-

vante en nostre Langue , qu'encore que la Regle veuille que l'on die *eusse* avec *moy* , le plus grand Usage dit , *eust*. Il ajoute , ce qui est tres-vray , que l'Usage favorise souvent des solecismes , & qu'en cet endroit il ne condamneroit pas *eust* , quoy qu'il condamne ce mesme abus en beaucoup d'autres rencontres , comme si l'on dit , *ce n'est pas moy qui l'a fait* , il faut sans doute dire , *qui l'ay fait*. Pour moy j'ay quelque opinion que ceux qui prononcent *qui eust* , pour *qui eusse* , ou *qui eusses* , en la premiere & en la seconde personne , ne le font pas pour se servir de la troisieme , *qui eust* , mais qu'ils mangent cette derniere syllabe par abreviation , comme quand on dit communément en parlant , *avous dit* , *avous fait* , pour , *avez vous dit* , *avez vous fait* , Mais comme *avous* ne s'escrit jamais , quoy qu'il se die , aussi il se pourroit faire que l'on diroit *eust* , en parlant , mais qu'il faudroit tousjours escrire *eusse* , & *eusses* , aux deux personnes. Et c'est le plus seur d'en user ainsi , puis que mesme ceux qui approuvent *eust* , ne desapprouvent pas l'autre. Outre qu'*eus* , estant la premiere personne du preterit de l'indicatif , peut estre que ceux qui disent , *si c'estoit moy qui eus fait cela* , pensent dire , *qui eust fait cela* , le disant à l'indicatif , au lieu de le dire au subjonctif.

OBSER-

## OBSERVATION.

Quelques-uns ont crü qu'il falloit dire, *si c'estoit moy qui eust fait cela*, & prétendoient que ce fust une irregularité de la Langue que l'Usage autorisoit, parce qu'il seroit bien rude à l'oreille d'entendre dire, *si c'estoit moy qui proposasse de faire telle chose*, au lieu de, *si c'estoit moy qui proposast de faire telle chose*, mais le sentiment contraire l'a emporté; on a dit que ce qui trompoit dans la phrase de M. de Vaugelas, *si c'estoit moy qui eusse fait cela*, c'est que l'oreille ne discernoit pas si on prononçoit *qui eusse* ou *qui eust*, mais qu'il falloit escrire *qui eusse*, en faisant *qui* relatif de *moy* le nominatif de la premiere personne du verbe; qu'à l'égard des phrases où il y avoit quelque chose de trop rude à employer cette premiere personne, on devoit choisir un autre tour. La maniere de conjuguer le pluriel, *si c'estoit nous qui eussions fait*, *vous qui eussiez fait*, invitent à dire au singulier, *si c'estoit moy qui eusse fait*, *toy qui eusses fait*. On n'a point esté de l'avis de M. de Vaugelas, sur ce qu'il nous donne cette phrase comme incontestable, *si c'estoient nous qui eussions fait cela*, il faut dire, *si c'estoit nous qui &c.*